

Le dispositif des Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) s'apprête à franchir une nouvelle étape majeure. Alors qu'elles ne concernent actuellement que 11 grandes métropoles, ces zones, destinées à limiter la circulation des véhicules les plus polluants, seront déployées dans 43 agglomérations d'ici 2025^[1].

Avec cette expansion, des millions de véhicules se verront progressivement interdits d'accès dans ces zones, selon leur classification Crit'Air. Dès le 1er janvier 2025, les restrictions toucheront les véhicules dotés d'une vignette Crit'Air 3, ce qui représente environ 14,3 millions de véhicules, soit près de la moitié du parc automobile français^[2].

À ce jour, les ZFE-m concernent les métropoles suivantes : Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims et Saint-Étienne. À partir de 2025, elles seront progressivement déployées dans 32 nouvelles agglomérations, incluant des villes comme Lille, Bordeaux, Nantes, Rennes, Orléans, Dijon, Metz, Nîmes, Avignon, Toulon, et Perpignan^[3]. Ces zones toucheront désormais toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, élargissant considérablement leur impact.

Ce déploiement sera accompagné de mesures de contrôle renforcées. Certaines métropoles, comme Paris, expérimenteront dès mi-2025 des radars pédagogiques, tandis que des radars automatisés de ZFE devraient être opérationnels à partir de 2027.

Selon une étude réalisée par Poll&Roll pour Leocare^[4], 48% des Français affirment que la mise en place des ZFE influencera leur décision d'achat. Par ailleurs, 20% envisagent de se tourner vers un véhicule Crit'Air 1, 13% vers un Crit'Air 2 et 8% vers un véhicule électrique. Concernant les Zones à Trafic Limité (ZTL), elles semblent encore moins influentes : 67% des répondants indiquent qu'elles ne changent rien à leurs intentions d'achat, tandis que 33% se disent même démotivés par ces restrictions.

« Le prix et les infrastructures limitent encore le passage à l'électrique, mais l'extension des ZFE pourrait accélérer ce mouvement en France », souligne Christophe Dandois, cofondateur de Leocare.

Si vous souhaitez approfondir ce sujet, Christophe Dandois se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

A propos de Leocare

Fondée en 2017 par deux spécialistes de la transformation digitale, Christophe Dandois et Noureddine Bekrar, Leocare est la première néoassurance multiservices - habitation, auto, moto et smartphone - 100% mobile. Consciente que les produits proposés par les assureurs ne correspondent plus au mode de vie des Français, l'application mobile Leocare leur offre des garanties et des services innovants d'assurance parfaitement adaptés à tous les moments de leur vie, grâce notamment à une technologie temps réel ET un dialogue permanent. Plus d'informations sur le site de [Leocare](#).

[1] [ZFE : ce changement important à compter du 1er janvier 2025](#)

[2] [ZFE : ce changement important à compter du 1er janvier 2025](#)

[3] [Tout savoir sur les ZFE-m et la Crit'Air | Partauto le blog](#)

[4] * Cette étude a été conduite du 14 au 19 novembre 2024 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 à 65 ans (3 catégories : 18-34 ans, 35-49 ans, 50-65 ans).